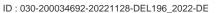
Envoyé en préfecture le 08/12/2022 Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°196/2022 du Conseil communautaire Séance du 28 novembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 22 novembre 2022 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 57 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 12 Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BETHOMIEU, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Michèle FONT-THURIAL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Jean-Yves CHAPELET à Maxime COUSTON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christian BAUME, Claire LAPEYRONIE à Hervé GINOT, André LOPEZ à Jean Christian REY, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Daniel MOUCHETANT à Catherine PECASTAING, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU,

<u>Absents/Excusés</u>: Michel AGNEL, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : B - Décision Modificative n° 01/2021 du Budget Aire d'Accueil des Gens du

Voyage

La présente Décision Modificative du Budget Principal comprend :

■ Pour la section de fonctionnement :

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont proposées pour un La présente Décision Modificative du Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage comprend :

Pour la section de fonctionnement :

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de 30 000,00 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

Chapitres 011 « Charges à caractère général » + 30 000
 Cela concerne une régularisation Edf pour l'aire d'accueil de Laudun.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de + 30 000,00 €.

Il s'agit d'une opération d'ordre d'amortissement des subventions. Les travaux des Aires d'Accueils de Laudun et Bagnols sur Cèze ont fait l'objet d'intégrations à l'actif afin de pouvoir lancer les amortissements. Il est donc nécessaire d'amortir également les subventions liées à ces travaux. L'amortissement de ces subventions s'élève pour 2022 à 30 000,00 €.

■ La section d'investissement

<u>Les dépenses d'investissement</u>, sont proposées pour un total de 0,00 €. Il s'agit de deux ajustements de crédits sur les chapitres :

- Diminution des travaux de l'aire de grand passage : 30 000,00 € sur le chapitre 23 article 2313 ;
- La contrepartie de l'opération d'ordre d'amortissement des subventions :
 + 30 000,00 €

L'ensemble des propositions présenté ci-dessus est retracé en annexe 2.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales, Vu les instructions budgétaires et comptables M4, Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 14 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID: 030-200034692-20221128-DEL196_2022-DE

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions budgétaires modificatives présentées ci-dessus.

Le Président Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

- 8 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID: 030-200034692-20221128-DEL196_2022-DE